



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

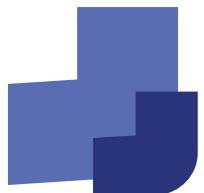


agence nationale
de la cohésion
des territoires



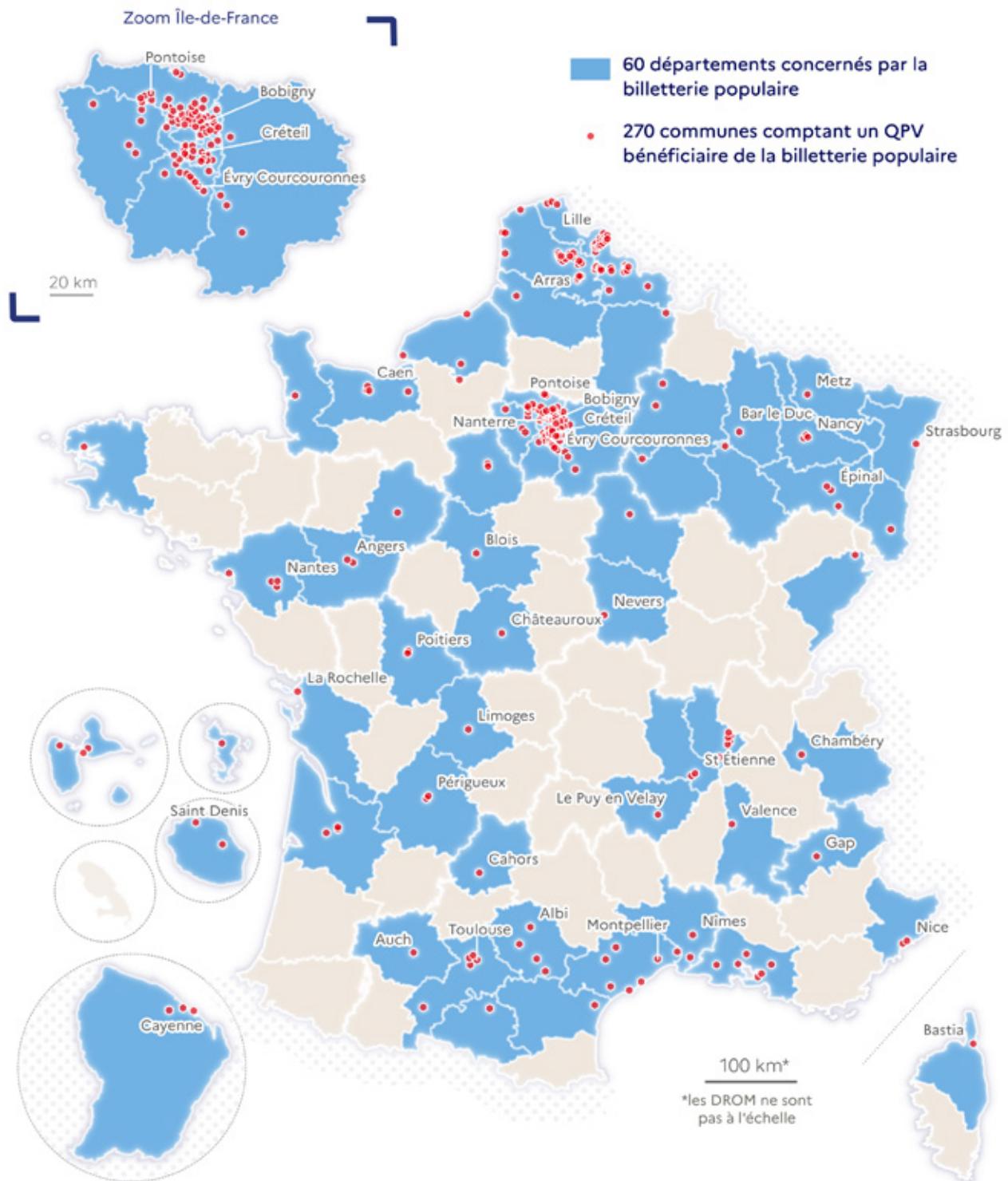
LA BILLETTERIE POPULAIRE DU PROGRAMME « TOUS AUX JEUX » PARIS 2024

BILAN





LE RAYONNEMENT DE LA BILLETTERIE POPULAIRE



Sources : ANCT, 2024 ; IGN, 2024 • Réalisation : Cartographie ANCT 01/2025

INTRODUCTION

L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, entre le 26 juillet et le 8 septembre 2024, est une incontestable réussite. Dans cette dynamique, la billetterie populaire a permis la participation de jeunes des quartiers populaires à cet évènement historique.

Le 13 juillet 2022, le cabinet de la Première ministre validait, au cours d'une réunion interministérielle, le principe d'une billetterie populaire destinée à des publics défavorisés. Le programme d'achat des billets par l'État est acté lors du Conseil olympique et paralympique du 25 juillet – une enveloppe de 11 M€ prélevée sur les crédits du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques à cet effet – pour permettre aux publics visés de vivre les Jeux de Paris 2024 en assistant aux épreuves sportives.

En décembre 2022, la Délégation interministérielle aux Jeux Olympiques et Paralympiques (DIJOP) installait le comité de pilotage pour le déploiement de ce programme inédit, en présence de tous les ministères et opérateurs concernés.

L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) pour le compte du Ministère chargé de la Ville, et la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) pour le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, étaient mobilisées pour assurer la distribution de 19843 billets – 15050 billets initialement – à des publics jeunes prioritairement issus des quartiers de la politique de la ville (QPV).

Début 2023, le principe d'un appel à projets pour la distribution des places était retenu, afin de s'appuyer sur les acteurs des territoires, collectivités et associations, qui œuvrent au plus près des jeunes, tout en garantissant l'équité territoriale.

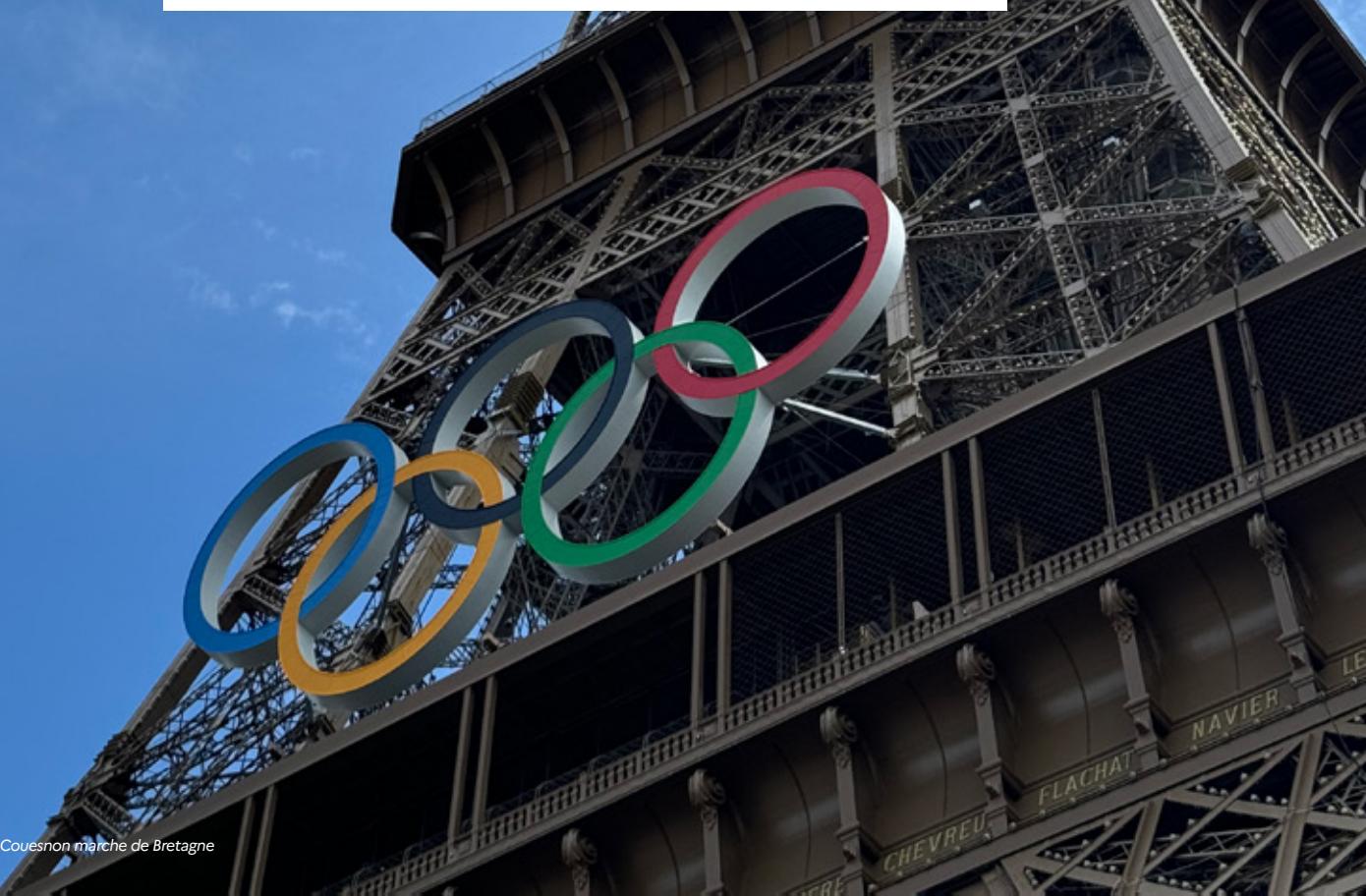
En septembre 2023, le secrétariat d'État chargé de la Ville et la Citoyenneté et le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse décidaient de mobiliser 3,3 M€, respectivement 3 M€ et 300000 €, pour permettre de financer les déplacements, l'hébergement et les projets sportifs et culturels proposés par les structures bénéficiaires des places.

L'appel à projets était ouvert du 23 janvier au 1^{er} mars 2024, 310 dossiers ont été déposés durant cette période. Après la date de clôture, un contingent supplémentaire de 4793 places a été ajouté aux 15050 places initiales, celles-ci ont été proposées aux lauréats dans un second temps. Les deux contingents de places, initiale et supplémentaire, représentaient un total de 19843 places.



LES CHIFFRES CLÉS :

- › **19 287 billets** effectivement distribués
dont **1 199** aux **encadrants**;
- › **152 structures lauréates**;
- › **18 088 jeunes bénéficiaires**, dont **81 %**
issus de quartiers prioritaires de la politique
de la ville;
- › **209 jeunes ultramarins** participants;
- › **15 régions concernées** par les projets lauréats.



L'APPEL À PROJETS (AAP)

La billetterie populaire avait pour objectif la distribution de 19843 billets, dont 11706 pour les Jeux Olympiques, 7987 pour les jeux paralympiques et 150 pour les cérémonies d'ouverture, à un public jeune et défavorisé. Pour ce faire, un appel à projets¹ a été lancé auprès des collectivités territoriales et des associations œuvrant auprès de jeunes de 8 à 25 ans issus de quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Les porteurs de projets ont déposé leur dossier de candidature entre le 25 janvier et le 1^{er} mars 2024 pour obtenir des billets ainsi qu'une subvention, le cas échéant, finançant leurs dépenses de transports, de personnel, de restauration et d'hébergement. Le montant total des subventions effectivement allouées s'élève à 2 555 934 €.

LA RECEVABILITÉ DES PROJETS

Durant la période d'ouverture de l'AAP, 310 projets ont été reçus.

La complétude des dossiers et la conformité des pièces transmises ont constitué la première étape de la procédure. Par ailleurs, pour être éligible, un porteur de projet devait posséder un agrément national « Jeunesse Éducation Populaire » en cours de validité, ou être une association partenaire de l'Éducation nationale, ou encore une structure organisant des accueils collectifs de mineurs. Une masse salariale minimale de trois équivalents temps plein était également requise pour garantir la solidité des porteurs. Ainsi, sur 310 dossiers reçus, 276 d'entre eux ont fait l'objet d'une instruction, 34 n'ayant pas dépassé le stade de la recevabilité.

LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Après la première étape de la recevabilité, l'ANCT et la DJEPVA ont assuré l'instruction des candidatures afin de procéder à leur sélection. Chaque dossier a été noté en fonction de six critères :

- la provenance de quartiers prioritaires des jeunes bénéficiaires;
- les projets issus d'outre-mer;
- la parité de genre des bénéficiaires;
- le nombre de places demandées pour des épreuves des jeux paralympiques;
- la situation de handicap de jeunes bénéficiaires;
- la qualité globale du projet.

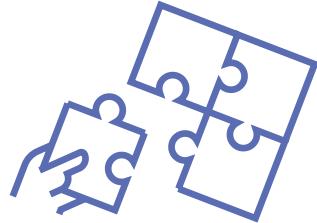
Les projets devaient poursuivre des objectifs éducatifs, en proposant des actions dans les champs sportif et/ou culturel.

1. Agence nationale de la cohésion des territoires, de Paris 2024 : Une Billetterie Populaire initiée par l'ANCT et la DJEPVA, disponible à l'adresse : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/jeux-olympiques-et-paralympiques-de-paris-2024-une-billetterie-populaire-initiee-par-lancet-et-la>.



L'instruction a permis d'émettre un avis favorable ou défavorable sur chaque dossier. L'équipe de pilotage de la billetterie populaire a ainsi retenu 152 structures lauréates de natures différentes, réparties comme suit :

- 68 associations locales;
- 58 collectivités;
- 19 centres sociaux;
- 7 associations à rayonnement national.



LA RÉPARTITION DES BILLETS OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Afin de permettre aux structures souhaitant s'inscrire dans le cadre proposé de construire leur projet, était joint au règlement un tableau comprenant l'ensemble des places proposées (discipline, nombre, site, horaires, disponibilité de places pour les personnes à mobilité réduite ou en fauteuil roulant). La procédure d'appariement des places disponibles et des demandes a été élaborée avec l'appui de la direction générale déléguée chargée du numérique de l'ANCT.

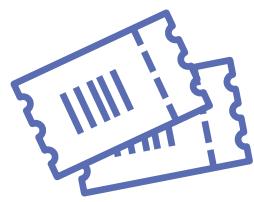
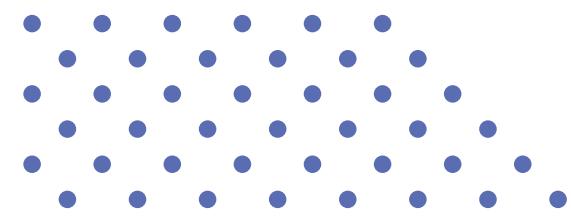
Les structures lauréates ont obtenu des billets en fonction de leurs demandes par disciplines, dates et lieux, sous réserve des places disponibles. Des arbitrages ont dû être réalisés pour satisfaire la majorité des structures en tenant compte des priorités définies par l'ANCT et la DJEPVA.

Par ailleurs, 82 places pour assister à la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques et 68 places pour la cérémonie paralympique ont été attribuées à 13 porteurs de projets.

Pour les jeunes bénéficiaires de la billetterie disposant d'une mobilité réduite, des places accessibles en fauteuil roulant, dites « PMR », ont été accordées. Sur les 83 places disponibles – 52 olympiques et 31 paralympiques –, 38 ont été demandées et distribuées – 21 olympiques et 17 paralympiques. Les accompagnateurs de chacun de ces jeunes ont reçu des billets en conséquence.



© Association Rebonds!



Sur les 19 843 billets disponibles sur les deux contingents, initial et supplémentaire, **19287 ont effectivement été distribués**. Cet écart de 556 billets s'explique de plusieurs manières. D'abord, les 4 793 places supplémentaires proposées aux structures lauréates après la clôture de l'appel à projets ont eu plus de mal à trouver preneur, les projets des structures nécessitant des ressources conséquentes et des réservations à l'avance. En outre, certaines disciplines ont été moins demandées, comme le golf, l'aviron, l'escalade et certains sports paralympiques. Enfin, la demande de billets pour personne en fauteuil roulant a été plus faible qu'anticipée.

Au total, sur les 19 287 billets distribués, **14 474 billets (75 %) ont été scannés**, donc réellement utilisés. Il y a donc **4 813 billets** qui ont été attribués, mais non utilisés. Plusieurs raisons peuvent expliquer cet écart. D'abord, le temps réduit entre la publication du résultat de l'appel à projets le 21 mai et le début des épreuves le 24 juillet n'a pas permis à certaines structures de s'organiser comme elles le souhaitaient, notamment en termes de moyens humains et matériels; elles ont dû modifier leurs projets initiaux. D'autre part, dans la mesure où des arbitrages ont dû être faits pour répartir au mieux les billets fortement demandés, certaines structures n'ont pas été pleinement satisfaites de leur dotation. En outre, la gratuité des billets n'est pas aussi engageante que l'achat. Par ailleurs, la préférence que l'on observe habituellement pour les disciplines olympiques plutôt que paralympiques est confirmée ici par le taux d'utilisation des billets qui est plus faible pour les épreuves paralympiques. Ces épreuves s'étant déroulées pendant la période de rentrée des classes ont aussi probablement subi les effets d'un calendrier peu favorable pour une population presque exclusivement scolarisée.





En détail, les cinq sports qui ont le plus faible taux de billets scanné sont le cyclisme BMX racing, le para triathlon, le para aviron, le para badminton et la para haltérophilie. Les jours qui ont le moins mobilisé les groupes lauréats sont le 24 juillet, les 30 et 31 août, et les 1^{er} et 2 septembre – jours de la rentrée de classes.

Les contraintes matérielles et de calendrier de certaines structures ont impliqué de nombreux ajustements des dotations de billets au fil des jours, y compris durant les Jeux, dans le but de perdre le moins de billets possible

LES SUBVENTIONS PROPOSÉES

Les montants des subventions accordées aux structures n'ont pas été proratisés en fonction du nombre de places obtenues, en raison notamment d'un coût d'entrée important inhérent à la nature des projets retenus. Afin de répondre au plus près aux besoins réels des structures et de ne pas les mettre en difficulté, plusieurs paramètres ont été pris en compte.

D'abord les coûts fixes qui demeurent incompressibles pour certaines dépenses : par exemple, le coût de la location d'un car pour 50 personnes ou 32 reste identique. Ensuite, l'évolution des prix des billets SNCF : entre le dépôt du projet et la réservation, des augmentations étaient prévisibles, de même pour les transports en commun en IDF dont la hausse des coûts avait été annoncée. Aussi, les montants proposés ont été ajustés au cas par cas, en tenant compte du budget prévisionnel, du projet et des déplacements et activités prévus. Pour autant, une limite de coût par bénéficiaire a été fixée, sauf pour les structures ultramarines pour lesquelles les frais des déplacements vers l'hexagone étaient nécessairement plus élevés.

LE CADRE DÉONTOLOGIQUE

Le caractère particulièrement sensible de la distribution de places pour les Jeux a donné lieu à la définition d'un cadre déontologique précis par la DIJOP, tant à destination des opérateurs chargés de la distribution que des structures intermédiaires encadrant des groupes ainsi que des bénéficiaires directs de places. Ainsi, la DIJOP a élaboré et diffusé le guide Principes et bonnes pratiques relatifs à la distribution de la billetterie populaire de l'État pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024 reprenant les préconisations formulées par l'Agence française anti-corruption et la Commission nationale de l'informatique et des libertés. Ce document a été adapté par l'ANCT et la DJEPVA pour répondre précisément au cadre défini dans l'appel à projets.

LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

LA SÉCURITÉ DES PARTICIPANTS

Compte tenu de l'ampleur du dispositif et du caractère inédit de l'expérience olympique, la sécurité des publics a été la première préoccupation lors de la définition de l'appel à projets. Conformément au cadre prescrit par la DJEPVA, les lauréats ont été sélectionnés sur des critères stricts en matière d'encadrement des publics mineurs. Étaient uniquement éligibles :

- les associations agréées «jeunesse et éducation populaire» et/ou partenaires de l'Éducation nationale;
- les structures déclarées auprès des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) en tant qu'organisatrices d'au moins un accueil collectif de mineurs (ACM) dont les encadrants sont systématiquement l'objet d'un contrôle d'honorabilité (interrogation du casier judiciaire B2, du FIJAIS, et du fichier des cadres qui ont été interdits d'exercer suite à une mesure de police administrative).

Un respect rigoureux des normes relatives aux taux d'encadrement des mineurs était également attendu. En complément, pour garantir la fluidité des déplacements et la sécurité des jeunes, les trajets des groupes ont été suivis en temps réel par le Haut fonctionnaire Défense et Sécurité (HFDS) du MENJ. La DJEPVA a transmis quotidiennement les déplacements des groupes pour pouvoir les localiser en cas d'incident.

LA CONTRACTUALISATION

Les structures lauréates étaient signataires d'une convention avec l'État prévoyant le montant de la subvention accordée, le détail de la dotation de billets et du projet proposé. Par cette convention les porteurs de projets se sont engagés à transmettre un compte-rendu de leurs actions.

L'UTILISATION DE LA PLATEFORME PARIS 2024

Le Portail Client Billetterie de Paris 2024 était la plateforme sécurisée mise en place par le Comité d'organisation des Jeux afin d'assigner et transférer les places selon une procédure dématérialisée. Les agents de la billetterie populaire ont envoyé à chaque structure un lien leur permettant de se créer un espace propre. Les porteurs de projets ont tous suivi cette procédure, d'ailleurs dédoublée, olympique et paralympique, accompagnés par les agents de l'ANCT.



L'UTILISATION DE LA PLATEFORME PARIS 2024

Le Portail Client Billetterie de Paris 2024 était la plateforme sécurisée mise en place par le Comité d'organisation des Jeux afin d'assigner et transférer les places selon une procédure dématérialisée. Les agents de la billetterie populaire ont envoyé à chaque structure un lien leur permettant de se créer un espace propre. Les porteurs de projets ont tous suivi cette procédure, d'ailleurs dédoublée, olympique et paralympique, accompagnés par les agents de l'ANCT.

LA MISE À DISPOSITION DES BILLETS

L'ANCT a été chargée d'assurer l'interface entre la plateforme et les porteurs de projets pour gérer leur dotation de billets, chargé à eux dans un second temps de les attribuer aux jeunes bénéficiaires. Cette étape a nécessité une phase d'acculturation assez laborieuse pour s'adapter à un outil numérique dont la vocation première était commerciale.

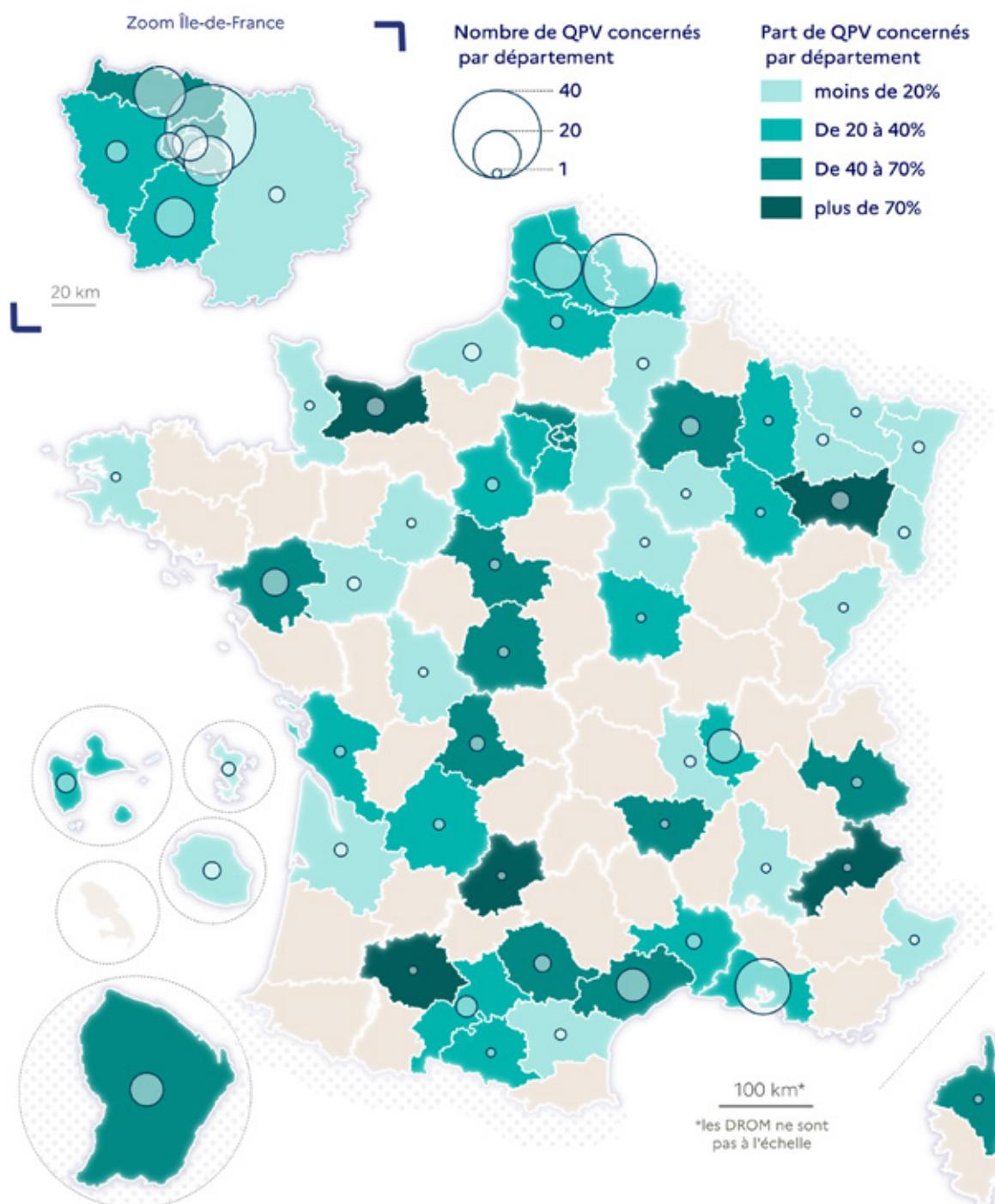
LES PROJETS CULTURELS ET SPORTIFS AUTOUR DES BILLETS POUR LES JEUX

L'appel à projets a incité les lauréats à organiser des activités pour les jeunes bénéficiaires, en plus des épreuves des Jeux auxquelles ils assistaient. Les actions ont par exemple porté sur la découverte de l'histoire des Jeux et des disciplines ou sur la sensibilisation au handicap. Dans le champ sportif, certaines structures ont organisé des olympiades, permettant des initiations et la sensibilisation aux valeurs de l'olympisme. Ainsi, alors que la mission locale de Sarcelles et Villiers-le-Bel a organisé des olympiades, le centre socio-culturel Le Pertuis de La Rochelle a intégré à son séjour à Paris la visite de la basilique du Sacré-Cœur. Le centre social Lavoisier-Brustlein de Mulhouse a organisé le déplacement jusqu'à Paris en vélo grâce au relais de 10 jeunes sur 520 km avec une opération de crowdfunding pour le financement de vélos et d'équipements pour l'insertion, l'autonomie et l'émancipation des femmes du centre social par l'apprentissage du vélo. Autant de projets ambitieux et exigeants qui impliquaient les valeurs du sport, la citoyenneté et la solidarité.



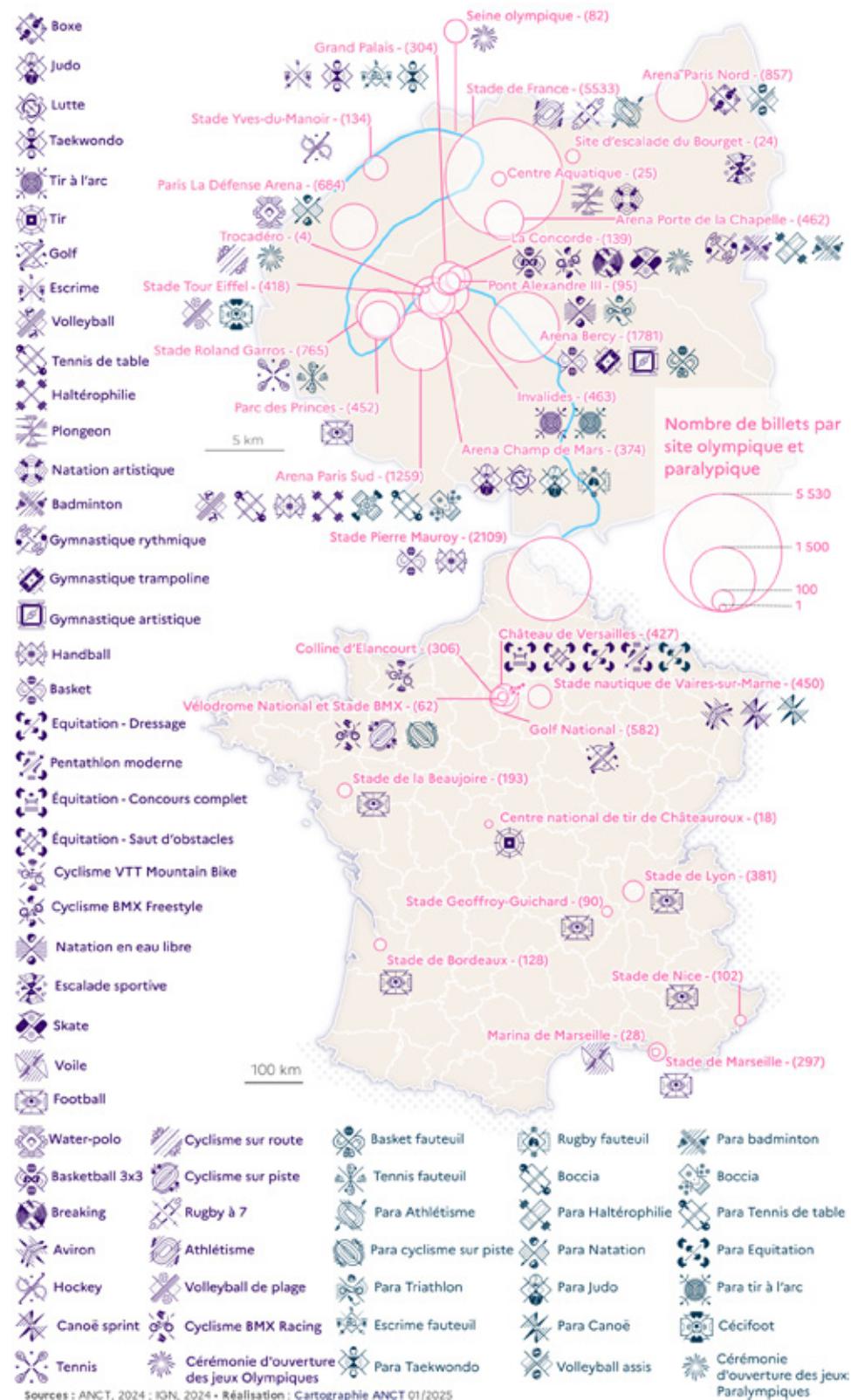
15 régions ; 60 départements ; 372 quartiers prioritaires bénéficiaires de la billetterie populaire.

Le nombre et la part de quartiers prioritaires concernés par département



Sources : ANCT, 2024 ; IGN, 2024 • Réalisation : Cartographie ANCT 01/2025

Les épreuves proposées aux jeunes bénéficiaires ainsi que leurs sites



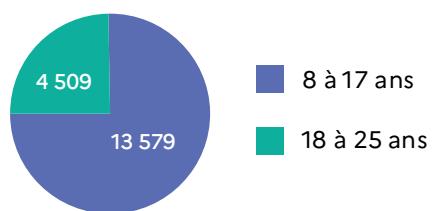
LES JEUNES BÉNÉFICIAIRES DE LA BILLETTERIE POPULAIRE

Les 19843 billets de la billetterie populaire ont permis à 18088 jeunes d'entre 8 et 25 ans ainsi qu'à leurs accompagnateurs d'assister à au moins une épreuve olympique ou paralympique.

L'ÂGE DES PARTICIPANTS

L'appel à projets était destiné aux jeunes, soit de 8 à 17 ans inclus pour des groupes de mineurs obligatoirement encadrés par des accompagnateurs, soit de 18 à 25 ans pour des jeunes majeurs.

Proportion des tranches d'âge chez les jeunes bénéficiaires

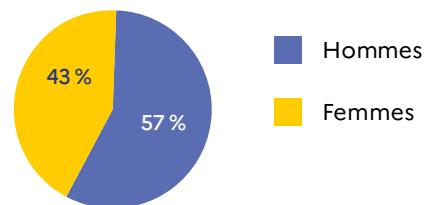


LA PARITÉ DE GENRE

Le genre masculin est légèrement plus représenté que le genre féminin, puisque 57 % des bénéficiaires sont des garçons. Cette proportion est supérieure à la répartition hommes/femmes que l'on trouve dans la population générale.

L'exigence de parité des publics faisait partie des critères d'éligibilité des projets. Pour autant, la constitution des groupes et les ajustements nécessaires à l'attribution de places du contingent supplémentaire, donc non demandées en première intention par les structures, les ont contraints à proposer des places à des jeunes dans des délais très courts. Cette situation a vraisemblablement conduit à solliciter des publics habituellement mobilisés, notamment dans le champ sportif, reproduisant une surreprésentation des garçons.

Proportion d'hommes et de femmes chez les jeunes bénéficiaires





L'ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES PARTICIPANTS

Conformément au cadre prévu par l'appel à projets, les jeunes habitants des quartiers de la politique de la ville constituaient le public prioritaire. Certaines structures lauréates ayant un rayonnement national et non spécifiquement centré sur les QPV ont fait le choix de groupes mixtes.

81 % des jeunes bénéficiaires sont issus de **372 quartiers prioritaires de la politique de la ville** répartis dans **15 régions françaises**.

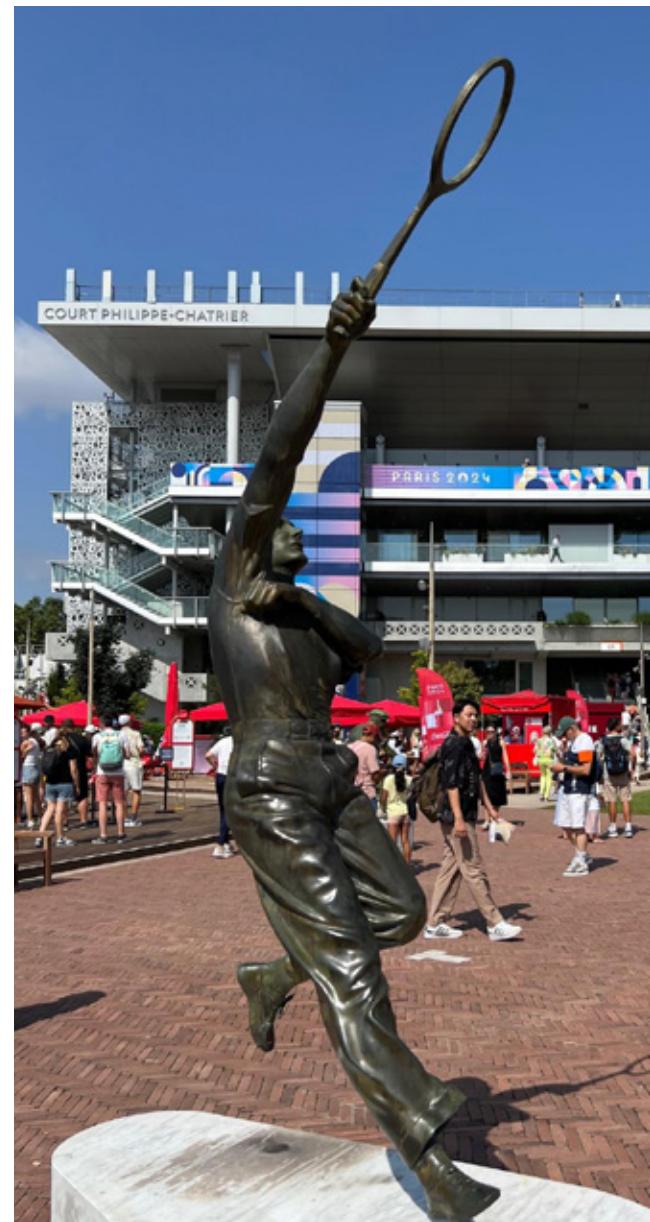
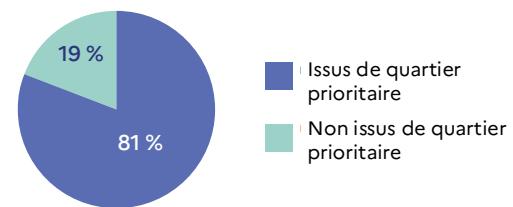
S'agissant de l'outre-mer : **27 quartiers prioritaires**, situés dans **9 communes**, sont représentés chez les jeunes bénéficiaires.

LES DISCIPLINES PROPOSÉES

La billetterie populaire a proposé **45 disciplines olympiques** et **21 disciplines paralympiques** parmi les 47 et 23 disciplines au programme respectivement de Paris 2024. Concernant les lieux des épreuves, **33 sites olympiques sur 35** et **16 sites paralympiques sur 18** ont reçu les jeunes bénéficiaires. Les places pour assister à des épreuves d'athlétisme et parathlétisme ont été les plus nombreuses à être proposées dans le cadre de la billetterie populaire. Le football, le basketball, la natation et leurs pendants paralympiques ont été les disciplines les plus demandées, tandis que le golf, le BMX, l'aviron et la para aviron ont été très peu demandés.

151 structures lauréates sur 152 affirment que les jeunes bénéficiaires qu'elles ont accompagnés ont découvert un lieu ou un sport qu'ils ne connaissaient pas.

Proportion de jeunes issus de quartiers prioritaires chez les jeunes bénéficiaires



© Ville d'Arras

L'HÉRITAGE DE LA BILLETTERIE



© Association Sport dans la Ville

Paris 2024 a une ambition : organiser les Jeux Olympiques et Paralympiques avec un nouveau modèle. Des Jeux ambitieux, spectaculaires, ouverts à la participation de chacun, mais aussi plus responsables, plus durables, plus solidaires et plus inclusifs. Les Jeux de Paris 2024 sont une opportunité unique de créer une dynamique positive au service d'un nouveau projet de société. Stimuler l'émergence de solutions innovantes ou accélérer la mise en place de transformations durables sont autant de façons radicalement différentes de bâtir un projet tourné vers l'avenir et qui nous ressemble.²

L'IMPACT ÉCOLOGIQUE DE LA BILLETTERIE

Les Jeux de Paris 2024 se sont voulus plus durables, notamment par un impact environnemental maîtrisé, aussi la mise en œuvre de la billetterie populaire s'est également inscrite dans la mesure du possible dans cette démarche.

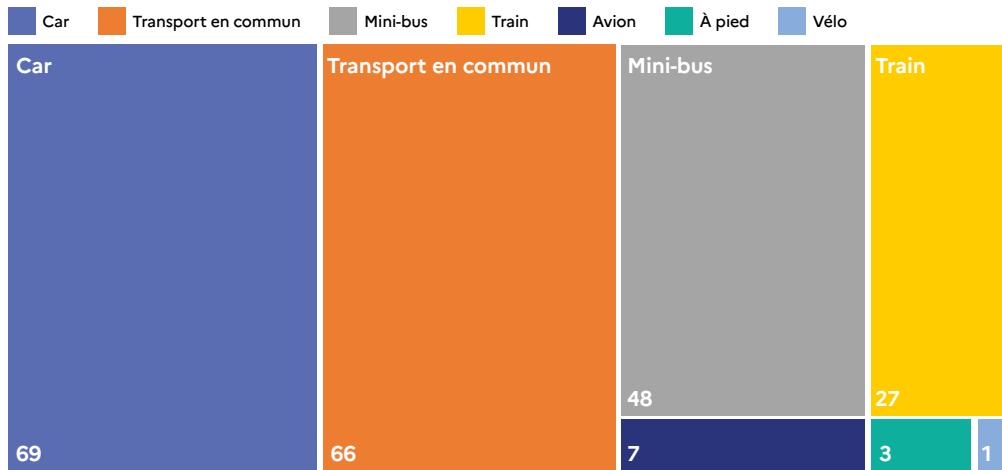
S'agissant des projets organisés dans le cadre de la billetterie populaire, le facteur de pollution principal relève des émissions de gaz à effet de serre liées au transport des jeunes et de leurs accompagnants. Si la plupart des déplacements ont été réalisés par des véhicules thermiques, à travers tout le territoire dont l'outre-mer, les transports en commun et collectifs ont été largement privilégiés.

En outre, plusieurs groupes se sont rendus aux épreuves à pied lorsque la proximité avec le site d'accueil le permettait. Enfin, un groupe de Mulhouse a fait de son trajet une aventure à part entière en traversant la région Grand Est à vélo jusqu'à Paris pour se rendre à la finale de rugby à sept.

2. Paris 2024, Plan Héritage et Durabilité, disponible à l'adresse : <https://olympics.com/fr/paris-2024/information/plan-heritage-durabilite>.

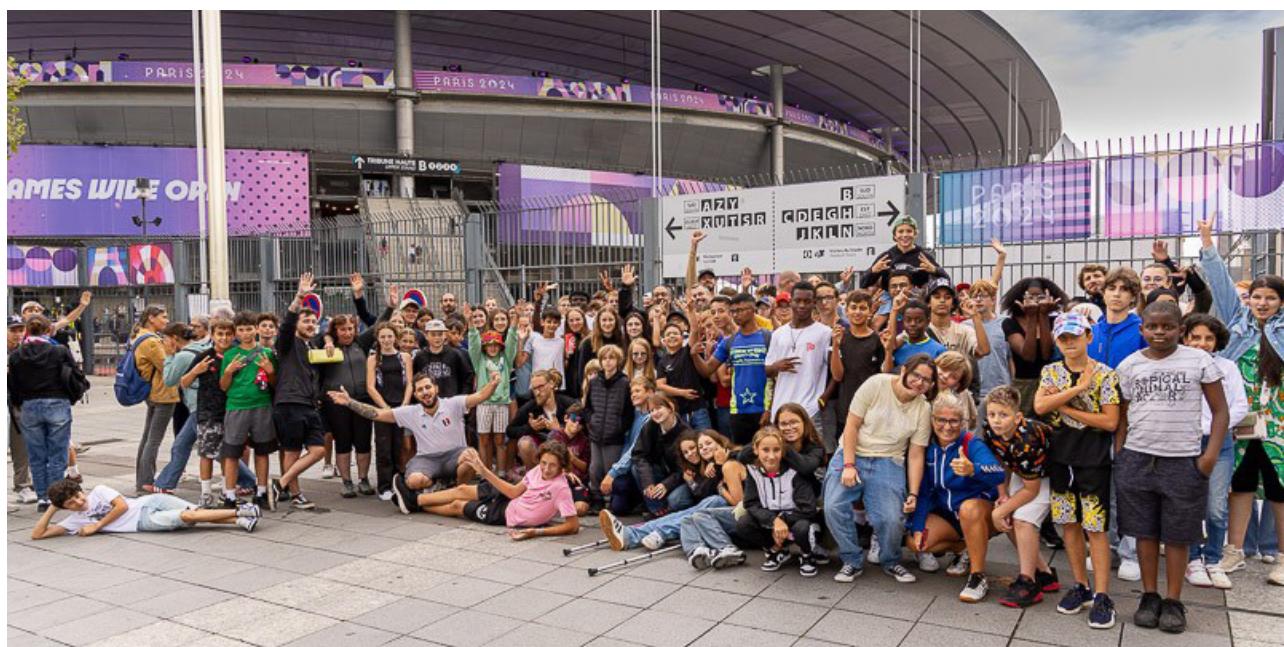


Catégorisation des trajets des bénéficiaires par moyen de transport utilisé



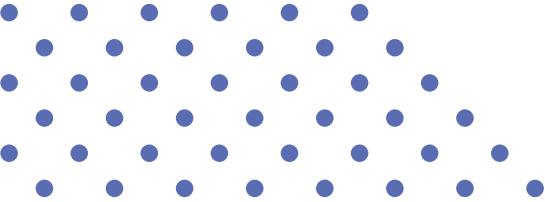
LA VALORISATION DE LA BILLETTERIE POPULAIRE

Tout au long de la mise en œuvre de la billetterie populaire, l'ANCT et la DJEPA ont communiqué sur leurs réseaux respectifs. La page Internet dédiée à l'appel à projets sur le site de l'ANCT contenait une présentation de la billetterie ainsi que toutes les ressources ayant permis aux porteurs de projets de candidater. L'ANCT a publié plusieurs articles³ sur la plateforme en ligne La Grande Équipe, du lancement de l'appel à projets jusqu'à son bilan en chiffres et en images. Une réflexion est en cours dans le but de valoriser les photos, vidéos, films, articles, témoignages produits par les structures lauréates.



© Association de Gestion de Centres Sociaux Spinaliens

3. La Grande Équipe, TOUS AUX JEUX : à plus de 10 jours de l'ouverture des JOP de Paris 2024, la billetterie populaire fait des heureux, disponibles à l'adresse : <https://acteurs.lagrandeequipe.fr/article/131472>.



UN ATELIER D'ÉCRITURE POUR METTRE EN MOTS L'EXPÉRIENCE VÉCUE

L'ANCT a proposé à l'association Sport dans la Ville d'organiser un atelier d'écriture pour permettre aux jeunes participants de raconter leur expérience olympique. Accompagné par une journaliste du journal *Le Monde*, l'atelier d'écriture visait à développer la créativité et les compétences rédactionnelles et orales de huit jeunes âgés de 17 à 19 ans. Cette initiative s'est déroulée sur six mois et s'est conclue par une présentation en public des articles écrits par les jeunes auteurs à l'ANCT le 17 décembre 2024. La restitution de ce travail par les huit jeunes a suscité les encouragements et félicitations du public. Ils ont partagé la scène avec des représentants de quatre structures lauréates de l'appel à projets : Sport dans la Ville, qui a accompagné ces jeunes, ainsi que les associations *L'Envol*, *Humanitaria*, et *Fête le mur*. À cette occasion, ces associations ont réitéré leurs remerciements aux agents de l'ANCT et la DJEPVA et ont déclaré vouloir poursuivre la coopération autour d'autres évènements sportifs sur le modèle de la billetterie populaire.

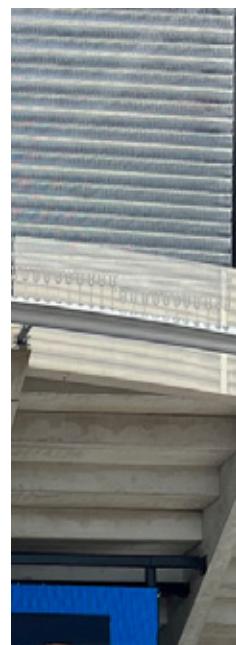
DES VALEURS PARTAGÉES

Au-delà de l'expérience, assistée à des épreuves olympiques et paralympiques, l'ambition de la billetterie populaire était de faire participer le public à une dynamique pérenne et porteuse de valeurs.

Afin d'évaluer l'impact de la billetterie sur les jeunes participants et les structures qui les accompagnaient, un formulaire en ligne leur a été adressé pour collecter leur avis.

Tous les lauréats ont répondu, ce qui a permis une analyse des réponses, tant quantitative que qualitative.

Education Extraordinaire
Motivation Empathie
Bonheur Résilience
Adaptation Inclusion
Appartenance Emotion
Joyeux Vie Chance Envie
Prise Ouverture Festif
Plaisir Magie Découverte
Partage Vivre Respect
Sentiment Aventure Cohésion
Mémoire Collectif Solidarité
Souvenir Rencontrer Richesse
Mélange Diversité Fabuleux Conscience
Désir Voyage





ÉPROUVER LES VALEURS DU SPORT

L'instruction des projets montrait déjà la prégnance des valeurs associées habituellement au sport dans la définition des objectifs des projets. Logiquement, **149 structures sur 152** estiment que l'estime de soi, le fair-play, la solidarité ont été renforcés chez les jeunes bénéficiaires. Parmi les mots qui reviennent le plus souvent pour décrire l'expérience que ces jeunes ont vécue, on trouve « **partage** », « **collectif** » et « **motivation** », autant de notions nécessaires à la pratique sportive, mais également à l'émancipation en général.

PARTAGER LE SENTIMENT D'APPARTENANCE

Si le registre de l'émotion est particulièrement représenté dans le nuage de mots, « joie, enthousiasme, magie », d'autres, plus conceptuels, viennent préciser la description de l'expérience vécue : « **respect** », « **exemplarité** », « **diversité** », ces notions figuraient déjà dans bon nombre de projets construits autour de la notion de citoyenneté. Leur reprise dans le questionnaire est associée à l'utilisation de l'expression « **sentiment d'appartenance** ».

RESSENTIR L'INCLUSIVITÉ

Les épreuves paralympiques ont été autant de moments propices pour aborder le champ du handicap. De nombreuses structures accompagnatrices rapportent que les Jeux ont permis de sensibiliser les jeunes à ce propos. Si quelques structures pouvaient être réservées quant à l'adhésion des jeunes aux épreuves paralympiques, l'expérience a démontré l'intérêt des jeunes pour ces disciplines, mais surtout pour les athlètes paralympiques.

PERSPECTIVE : PÉRENNISER L'HÉRITAGE

Les échanges avec les lauréats ainsi que leurs réponses au questionnaire d'évaluation permettent d'identifier des perspectives à soutenir pour intégrer l'héritage de la billetterie populaire à la mise en œuvre des politiques publiques :

- développer la participation des publics issus des quartiers prioritaires, notamment d'outre-mer, à des évènements nationaux, voire internationaux, pour contribuer au sentiment d'appartenance à la communauté nationale;
- intégrer de façon systématique l'enjeu du handicap dans les objectifs des projets à mettre en œuvre dans les quartiers prioritaires et au-delà pour contribuer à une inclusion effective;
- encourager les projets interassociatifs, au sein d'un territoire pour mutualiser les ressources et les publics, mais également entre différents départements, pour permettre la rencontre et la découverte dans le cadre de projets ambitieux.

REMERCIEMENTS

À LA DJEPVA :

- Thibaut de SAINT-POL, directeur
- Mathilde GOUGET, sous-directrice de l'éducation populaire
- Gildas BOUVET, responsable du pôle des politiques éducatives au bureau de la protection des mineurs en accueils collectifs et des politiques éducatives locales
- Erwan MICHEL, chargé de mission au bureau de l'animation territoriale de la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

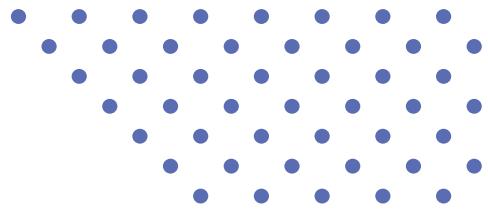
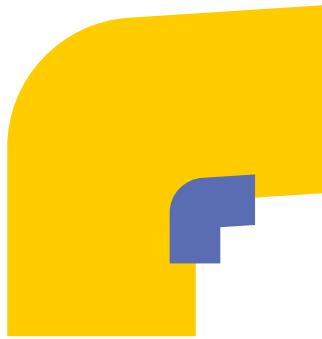
À LA DIJOP :

- Michel CADOT, délégué interministériel
- Elisa MAUME, chargée de mission

À L'ANCT :

- Stanislas BOURRON, directeur général
- Corinne De LA METTRIE, directrice générale déléguée à la politique de la ville
- Les agents du programme Lien social et images des quartiers :
 - Hélène CHAPET, directrice du programme Lien social et images des quartiers
 - Naïma TEÏ MOUSA, responsable du pôle Coordination administrative et budgétaire
 - Samir MAOUCHÉ, chargé de projet au pôle Sports
 - Eléa BOUCHERAK, responsable du pôle Engagements
 - Hedwige MENSAH-ATTIOGBE, chargée de mission
 - Mériem MILOUDI, chargée de mission
 - Stéphanie PRIETO, chargée de mission
 - Louis PEAN, chargé de mission
 - Nadia YAMAREN, chargée de projet
 - Karima GHERBI, chargée de projet
- Léa GISLAIS, co-directrice du programme Société numérique.
- Les cartographes :
 - Nina ANTONOFF
 - Luna-Marie PELCHAT
 - Maïron TREFINE
- Le service de communication :
 - Nadia BACCAR, adjointe au chef du service Communication
 - Fabien MAURO, chargé de projet
 - Charlotte SCHMITT, chargée de projet





LA BILLETTERIE POPULAIRE DU PROGRAMME «TOUS AUX JEUX» PARIS 2024

BILAN

CONTACT

ANCT : Direction déléguée à la politique de la ville
Programme Lien social et image des quartiers
plsiq@anct.gouv.fr

**Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire
et de la vie associative**
95 avenue de France 75650 Paris Cedex 13
djepva.dir@jeunesse-sports.gouv.fr

Retrouvez l'agence sur :

anct.gouv.fr

